

Le projet de zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) mis en question par la tradition judéo-chrétienne

Michel Beaudin, Guy Côté and Groupe de théologie contextuelle québécoise

Volume 13, Number 1, Fall 2002

Religion et pluralisme

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/801227ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/801227ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Collège Édouard-Montpetit

ISSN

1181-9227 (print)

1920-2954 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Beaudin, M., Côté, G. & Groupe de théologie contextuelle québécoise (2002). Le projet de zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) mis en question par la tradition judéo-chrétienne. *Horizons philosophiques*, 13(1), 105–122.
<https://doi.org/10.7202/801227ar>

LE PROJET DE ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE DES AMÉRIQUES (ZLEA) MIS EN QUESTION PAR LA TRADITION JUDÉO-CHRÉTIENNE

«Qu'il n'y ait donc pas de pauvre chez toi» (*Dt* 15, 4)

Nous nous souvenons tous du Sommet des Amériques, tenu à Québec en avril 2001. Cette réunion rassemblant 34 chefs d'État des trois Amériques (à l'exclusion de Cuba) ne représentait que le moment le plus «théâtral» d'un processus de négociations, en circuit fermé, entrepris en 1994 et visant à établir, d'ici 2005 au plus tard, une Zone de libre échange des Amériques (ZLEA), prévue pour être la plus vaste au monde. Il faut voir dans ce projet la pièce maîtresse du Projet d'intégration des Amériques et le prolongement panaméricain d'accords déjà existants, d'abord entre les États-Unis et le Canada (ALE) depuis 1989, puis entre ces deux pays et le Mexique (ALENA) depuis 1994, et d'autres en diverses régions d'Amérique latine. C'est aussi le pendant, en Amérique, des négociations en cours à l'Organisation mondiale du commerce (OMC)¹.

Cet événement visait à donner une nouvelle impulsion politique au travail des fonctionnaires. Il donna aussi lieu au II^e Sommet des peuples des Amériques, organisé par l'Alliance sociale continentale (ASC), une coalition d'organisations de la société civile qui, comme le Forum social mondial à une autre échelle, cherche à dessiner les voies d'une mondialisation différente, axée sur la participation démocratique et prenant davantage en compte les aspects sociaux, culturels et environnementaux du développement. Les débats et les manifestations entourant ces deux sommets provoquèrent une formidable conscientisation de la population aux enjeux de la ZLEA.

Le processus est depuis lors retourné à ses étapes secrètes. On en trouve seulement des allusions intermittentes dans les journaux et, pourtant, c'est du sort de 800 millions de citoyens et de citoyennes des Amériques que continuent de discuter 900 négociateurs commerciaux payés à même nos impôts. D'autres événements majeurs sont

1. Ainsi une nouvelle ronde de négociations amorcée en 2001 au Qatar et visant aussi l'an 2005, de même qu'un projet d'Accord général sur le commerce des services (AGCS) incluant la culture.

survenus entre temps, tels les attentats du 11 septembre et les initiatives consécutives à ceux-ci, qui ne peuvent manquer de peser tant sur la teneur que sur le calendrier du projet de la ZLEA. Des enjeux, donc, qui commandent une vigilance qui ne saurait attendre qu'on nous présente l'accord comme un fait accompli.

Le Groupe de théologie contextuelle québécoise (GTCQ), fondé en 1985 et formé de chrétiens et de chrétiennes engagés avec et en faveur des personnes et des secteurs les plus vulnérables de notre société, s'y est intéressé depuis deux ans, dans le cadre d'une réflexion sur la démocratie. Notre propos s'inspire de ce parcours, nourri aussi d'une participation au Sommet des peuples et d'interventions en marge du débat de l'année dernière.

C'est de ce «lieu» que nous soumettons aux lecteurs et lectrices de ce numéro sur la religion et le monde contemporain nos perspectives critiques sur un projet qui sera structurant pour notre avenir collectif. Certaines contributions analyseront d'un point de vue extérieur la situation actuelle de la religion dans la société. Nous nous situons plutôt à l'intérieur d'une confession particulière, le christianisme. Par ailleurs, notre propos ne portera pas directement sur la religion; il mettra plutôt en œuvre une perspective (chrétienne, dans le présent cas) sur une question d'intérêt commun. Avançant d'abord une analyse du projet de la ZLEA, nous essaierons ensuite d'expliquer en quoi ce projet nous apparaît problématique au regard de l'horizon judéo-chrétien qui nous habite. Il va sans dire que nous n'abordons pas les questions sociétales à partir d'un corps de principes dits chrétiens qui serait tout constitué à l'avance, existant sous un mode atemporel ou décontextualisé. Au contraire, notre démarche laisse la problématique visée et ses enjeux, définis à travers le débat public, interroger à neuf cette tradition, espérant qu'ainsi provoquée, celle-ci puisse nous surprendre et nourrir un «point de vue» sans lequel nous serions menacés de perdre la capacité de nous indigner et de débusquer l'inhumanité ou la barbarie qui s'immiscent de façon accentuée dans le cours actuel du monde.

Mais cette note ne suffit pas. Dans notre contexte québécois où nous ne saurions reprocher à nos contemporains de ne pas avoir mis de côté toute suspicion ou même tout ressentiment à l'égard du christianisme, nous voudrions d'abord, en prologue de cet article, présenter trois manières selon lesquelles l'imaginaire chrétien a pu se structurer à travers l'histoire (et parfois à la même époque) concernant la compréhension des exigences de la foi vis-vis des

questions de structuration de la société. Nous distinguerons trois modèles normatifs en ce sens, déterminant autant de conceptions de la justice : celui de la «chrétienté», celui de la «modernité», et le modèle prophétique sous deux versions. Il devrait s'en dégager avec assez d'évidence que seul le dernier modèle rend possible le type de prise de position «politique» que nous avons adopté. Nous aborderons ensuite la question principale : l'examen du projet de la ZLEA sous les angles respectifs du rôle et de la place de l'État, de l'économie, et de la société civile. Nous porterons chaque fois l'attention aussi bien sur le processus lui-même que sur le contenu anticipé de l'accord à la lumière d'autres accords semblables, du contexte néolibéral actuel et des suites du 11 septembre, pour ensuite soumettre une perspective inspirée par notre vision de la tradition judéo-chrétienne, biblique notamment.

Conscience chrétienne et rapport à la société : trois modèles

Suivant un ordre d'exposition correspondant à celui de leur apparition au Canada français au XX^e siècle, commençons par le modèle de la «chrétienté» qu'inaugure l'Édit de Milan, en l'an 313 de notre ère. Il ouvre, après la grande tradition biblique et patristique, une période marquée par l'imbrication étroite, sous diverses figures, des structures ecclésiales et politiques, et qui perdurera jusqu'au XVIII^e siècle en Europe, et même jusqu'aux années 1960 ici. À trop privilégier la médiation du pouvoir comme mode d'insertion sociale (fût-ce sous un mode conflictuel avec d'autres pouvoirs), l'Église devient peu à peu aveugle aux injustices structurelles qu'elle sacralise volontiers en un ordre «chrétien» providentiel dont elle s'interdit ainsi la contestation et la critique éthique au plan structurel. La justice, réduite à une vertu individuelle, se rabat alors sur les seules «bonnes œuvres». Un filon prophétique, cependant, ne cessera de résister à cette domestication de la foi.

À partir du XVIII^e siècle, réagissant aux guerres de religion et aux exactions de l'Ancien Régime (féodalisme et absolutisme royal) se réclamant d'un fondement chrétien, le mouvement d'émancipation ne concédera à l'Église quelque autonomie qu'au prix du confinement futur de celle-ci au «ghetto» de la vie privée, et ainsi, d'une éjection spiritualisante de la foi, de la morale, du salut et de la mission hors de l'espace public et des enjeux de l'histoire. Caution à distance, cette fois, de l'ordre établi, la justice se réduit encore aux seules œuvres de

«charité». La Révolution tranquille inaugurera, chez nous, ce modèle «accommodateur» ou de la «modernité». Après quinze siècles d'une *proximité* excessive de l'Église vis-à-vis des pouvoirs, succède une période de *séparation* en principe absolue entre l'Église et l'ordre social auquel l'Évangile et la foi devaient devenir étrangers.

Un dernier modèle replace l'Évangile et la mission ecclésiale au cœur de la société mais dans un rapport singulier qui renoue, après quinze siècles, avec la grande tradition *prophétique*. Coup de tonnerre dans le ciel serein du capitalisme débridé de la fin du XIX^e siècle, sur fond de scène d'une Église en apparence socialement neutralisée, l'encyclique *Rerum novarum* fait surgir, en 1891, une troisième figure possible du rapport de la foi à l'ordre social. Sous la poussée de chrétiens engagés dans le mouvement ouvrier et de la réflexion du catholicisme social, le pourtant conservateur Léon XIII proclame la priorité du travail sur le capital. L'Église retrouve soudain sa «mémoire subversive» et refait de la «question sociale» un champ prioritaire de l'évangélisation. Le mouvement ira s'amplifiant pour prendre un nouvel essor avec le Concile Vatican II qui acceptera plus franchement le monde moderne. L'Église redécouvre sa vocation non pas d'être dans une position dominante ou encore à l'écart des affaires publiques, mais de témoigner des exigences sociales du projet de Dieu, fût-ce par la contestation de l'ordre existant. Jean-Paul II résumera ainsi ce décentrement salutaire : «L'homme est la route de l'Église».

Mais cette version *soft* du modèle prophétique était appelée à se radicaliser sous la pression des «signes des temps» de la fin des années 1960. Une analyse plus serrée de la pauvreté en résurgence partout, et faite dans la perspective des exclus, va en situer les causes dans l'organisation même de la société. Des chrétiens relisent la tradition biblique de ce point de vue et redécouvrent l'option prioritaire pour les pauvres comme l'option de Dieu lui-même et de sa révélation. «Les pauvres sont la route de la société et, pour cela, aussi de l'Église», faudrait-il préciser ici. La foi appelle alors à l'éradication des «structures de péché» et à la restitution aux exclus de leur dignité de sujets. Elle accède enfin à son expression macro-éthique.

On reconnaîtra ici la perspective de la théologie de la libération, de certaines encycliques et messages épiscopaux des dernières décennies, comme de multiples pratiques sociales de groupes chrétiens. Certains croyants restent nostalgiques de la chrétienté;

les élites de notre société et une majorité de croyants se reconnaissent plutôt dans le modèle de la «modernité». Pour notre part, nous avons opté pour le modèle prophétique, mais sommes bien conscients du défi de lui faire trouver place d'abord dans l'imaginaire ecclésial où il reste minoritaire, puis dans l'espace et l'imaginaire public. Avec le philosophe Jean-Marc Ferry, nous croyons que la «déprivatisation des consciences religieuses» et des «convictions», combinée à «la pluralisation des horizons culturels» peut apporter, à travers la discussion commune, une contribution à la «formation de la raison publique²» ainsi qu'à la réponse civique aux questions qui nous bousculent tous.

L'horizon et les objectifs de la ZLEA dans la conjoncture actuelle

L'horizon de la ZLEA correspond à celui de toute la mondialisation néolibérale : celui d'une «libération» absolue du capital. Il a été défini au mieux par M. Percy Barnevik, président du groupe industriel helvético-suédois ABB, «comme la liberté pour mon groupe d'investir où il veut, le temps qu'il veut, pour produire ce qu'il veut, en s'approvisionnant et en vendant où il veut, et en ayant à supporter le moins de contraintes possibles en matière de droit du travail et de conventions sociales³». À partir des années 1980, à la suggestion d'économistes néolibéraux comme F. A. Hayek, les États-Unis de M. Reagan, la Grande-Bretagne de Madame Thatcher, le FMI et la Banque mondiale ont provoqué un mouvement planétaire de libéralisation de l'économie basée sur la seule règle du plus bas coût de revient et donc sur la compétitivité. Ce qui a eu pour effet de favoriser les économies et les entreprises les plus puissantes et la mainmise du capital financier sur l'industrie⁴.

La libre circulation des capitaux, des biens et des services, mais pas celle des personnes (main-d'œuvre) permet à des «capitaux baladeurs» d'aller investir ou produire là où les conditions sont les plus «accueillantes»⁵, et donc d'accroître les profits malgré le plafonnement de la demande. Ainsi, la ZLEA transformerait les

2. Jean-Marc Ferry, «Éthique et religion», *Revue de théologie et de philosophie*, n° 132 (200), p. 330-331.
3. Cité par François Normand, «Et le bien commun?», *Le Devoir*, 30 novembre 1999. Définition lancée au moment où les pays de l'OCDE amorçaient, à Paris, des négociations secrètes sur l'Accord multilatéral sur les investissements (AMI).
4. Omar Aktouf, «Mondialisation : l'éternelle politique de l'autruche», *Le Devoir*, 6 septembre 2002, A 7.
5. Une extension continentale des *maquiladoras*, dans certains cas.

Amériques en une unique zone d'investissement, de production et d'échange d'un PIB total de 11 000 milliards \$US, économiquement sans frontières et donc sans protections ou préférences nationales pour les entreprises et populations locales. Un apport d'air au capitalisme non seulement par de nouveaux espaces mais surtout, enjeu crucial ici, par l'ouverture de nouveaux secteurs : des services comme la santé, l'éducation, la culture, l'eau et les déchets dangereux, jusqu'ici publics, les gènes⁶ et l'ensemble du vivant (génome et organes humains compris), les marchés publics et l'investissement pourraient être soumis aux règles courantes de la propriété privée et du commerce⁷. N'échapperait à ces règles, et pour un temps seulement⁸, que ce qui serait explicitement mentionné comme exception.

Contrairement au cas de l'Union européenne, ce projet force des économies asymétriques à jouer sur le même terrain et selon les mêmes règles. Il réunit aussi bien une majorité de partenaires du Sud que le plus gros joueur au monde, les États-Unis, qui détient déjà 69 % du PIB des Amériques. De fait, à ce jour, malgré les promesses, les négociations commerciales sont pratiquement les seules à avoir avancé. On a négligé les contrepoids nécessaires en termes de droits sociaux et environnementaux, de droits des autochtones, de protection des «économies de petite taille», etc., donnant à ces clauses un caractère d'extériorité qui les rend pratiquement inopérantes⁹. Seuls semblent avoir compté les droits des investisseurs que ces derniers veulent d'ailleurs «blindés». D'où cette seule autre «avancée» constituée par la profession de foi et l'engagement exigés des chefs d'État envers la démocratie électorale pour assurer la stabilité des règles et donc la sécurité des investissements¹⁰. «*The business of America is business*», avertissait déjà le Président John Calvin Coolidge dans les années 1920 !

6. Pauline Gravel, «Les gènes brevetés, les États-Unis en font leur affaire», *Le Devoir*, 11 septembre 2002.
7. Dorval Brunelle, Bonnie Campbell, «Libre-échange et déficit démocratique», *Le Devoir*, 18 avril 2002.
8. Comme c'est le cas à l'article 10 de l'ALENA.
9. Selon le vice-président du Conseil canadien des chefs d'entreprises, M. Sam Boutziuvivis, «l'objectif du Sommet sera de libéraliser le commerce et les investissements. (...) On peut discuter de la démocratie, des droits de l'Homme, mais ces sujets ne devraient pas faire partie d'un traité commercial». Cité dans le magazine *Recto Verso* auquel il accordait une entrevue (n° 277, novembre-décembre 2000, p. 15).
10. Le Sommet de Québec en a fait sa priorité. L'O.É.A. a adopté une «charte démocratique» en septembre 2001. À la conférence de Monterrey, les États-Unis ont fait de l'adhésion à la paix, à la liberté individuelle, au règne de la loi et au capitalisme (remise des ressources et de l'initiative aux actionnaires privés) des conditions absolues de l'aide au développement (J. Watson, «Bush aux pays

D'autre part, avec l'arrivée de l'administration Bush et dans la foulée du 11 septembre, l'unilatéralisme américain s'est accentué¹¹. De libre entre joueurs pourtant déjà inégaux, le jeu de l'échange est en passe de ne plus obéir qu'aux seuls intérêts du meneur, modifiant à son gré des règles auxquelles il ne se gêne pas de se soustraire lui-même, comme en témoignent les subventions à l'exportation qu'il accorde à ses entreprises tout en interdisant cette pratique aux autres pays quitte, sur simple soupçon, à surtaxer leurs produits (bois d'œuvre, acier...); comme en fait foi encore le conditionnement de l'aide aux pays pauvres à leur obligation de tourner le dos au développement durable et à opter pour une économie d'exportation, tout en leur fermant ses propres frontières¹². Les tensions ne manquent pas avec ses futurs partenaires avec lesquels il multiplie aussi les accords bilatéraux. Et même si les tribunaux commerciaux leur donnent régulièrement tort, les États-Unis, impériaux, récidivent sans vergogne.

Les élections à venir en novembre 2002 renforcent cette dynamique. Devant la résistance des syndicats et d'une grande partie de la population américaine à une ZLEA menaçante, les candidats ne veulent pas d'un autre sujet de controverse après ceux des scandales financiers et des mesures de sécurité liées à la guerre au terrorisme. Aussi n'ont-ils concédé au Président Bush le «*Trade Promotion Authority*» pour des négociations accélérées, qu'en échange de mesures protectionnistes intouchables réclamées par des groupes d'intérêts, dont des mesures compensatoires pour les travailleurs américains éventuellement affectés¹³.

pauvres : pas de réformes, pas d'aide», *La Presse*, 23 mars 2002, p. B 9; voir aussi le discours du représentant américain Terry Miller à la troisième rencontre du Comité de préparation de cette conférence, 16 octobre 2001). Toute la politique étrangère américaine repose d'ailleurs sur la triple corrélation : paix/démocratie, démocratie/développement économique, croissance économique/système capitaliste (Francis Fukuyama, «Second Thoughts. The Last Man in a Bottle», *The National Interest*, été 1999, traduit dans *Le Monde des Débats*, juillet-août 1999, p. 17.

11. Robert Zoellick, qui allait devenir le nouveau représentant au Commerce, identifiait déjà en janvier 2000, dans la revue *Foreign Affairs*, la subordination de tous les accords aux intérêts américains comme une priorité majeure de la politique étrangère «républicaine» (Cité dans Christian Deblock, Sylvain F. Turcotte, «La ZLEA en péril», *La Presse*, 21 avril 2002, p. A 11).
12. *Ibid.*; Dominique Bherer, «La politique agricole minée par les lobbys», *Le Devoir*, 5 juillet 2002; Mathilde Regneault, «Pour un commerce équitable», *La Presse*, 12 avril 2002, p. A 16.
13. Martin Vallières, «Les négociations d'accords de commerce international enlisés dans les méandres politiques», *La Presse*, 24 juillet 2002; Thomas Vogel Jr., «Le libre-échange américain au plus vite», *La Presse*, 22 octobre 2001.

La ZLEA est-elle compromise? Il semble que non malgré des réticences officielles grandissantes, notamment du Brésil qui souhaiterait que l'accord soit précédé d'une intégration commerciale de l'Amérique du Sud. Le Président Bush tient à ce projet et encore plus depuis le 11 septembre 2001, par souci d'assurer la sécurité des investissements à l'étranger et l'accès aux ressources pétrolières d'Amérique latine. Les grandes entreprises l'y poussent aussi. La croissance économique promise par un tel accord ne viendrait-elle pas au secours du renouvellement des budgets militaires? Ne faut-il pas aussi profiter du capital temporaire de sympathie suscité par les attentats du 11 septembre pour relancer la mondialisation? N'est-il pas opportun d'associer au Mal et au terrorisme tous ceux qui s'opposent au Bien du marché illimité, seule source possible de prospérité et donc de tout développement social, comme essayait de nous en convaincre la Déclaration de Québec?¹⁴

Un coup d'accélérateur au détournement de démocratie

Vu le passage obligé de la ZLEA par un accord *politique*, commençons donc par ce volet. Le processus comme le contenu des négociations en cours semblent devoir creuser encore plus le déficit démocratique actuel dans les Amériques. De façon contradictoire avec la prétention de promouvoir la démocratie, aucun texte de travail n'a été rendu disponible avant le Sommet de Québec, même pas pour les parlementaires. Ce n'est que plus tard que M. Pettigrew aurait fini par convaincre ses collègues d'en autoriser la divulgation. Aurait-on quelque chose à cacher? Ce contrôle de l'accès à l'information et donc du débat public a cependant fait une exception de taille : le Forum des gens d'affaires des Amériques (*American Business Forum*) a pu intervenir directement aussi bien au niveau politique (réunions des ministres du commerce) qu'au niveau technique. Les parlementaires sont exclus mais les grandes entreprises sont assises sur le «siège du conducteur et écrivent les textes eux-mêmes», comme le confiait sans retenue David Rockefeller, en décembre 1994, au gala offert par le Président Clinton, lors du premier sommet du Projet d'intégration des Amériques, à Miami¹⁵. Cela équivaut à une privatisation du législatif !

14. «La démocratie et le développement économique et social sont interdépendants», *Le Devoir*, 23 avril 2001; sur le même dogme, voir aussi Pierre S. Pettigrew, «Une percée historique», *La Presse*, 14 avril 2001. On aura reconnu ici la sempiternelle théorie des «retombées» (*trickle-down*), qui fait passer l'avenir des pauvres par le seul chemin du succès des riches.

Le bâillonnement de la démocratie n'a-t-il pas aussi été symbolisé, à Québec, par le bouclage à grands frais des lieux du Sommet par une clôture métallique et un barrage policier, ainsi que par la répression abusive de l'expression publique citoyenne rendue «illégale» alors que des bailleurs de fonds privés y furent de tous les cocktails? Un «mur» passe désormais entre quelques décideurs joints aux grands intérêts privés auxquels ils sont asservis et le reste des populations.

Maintenant que les économies latino-américaines sont prises au piège de l'endettement, plus besoin de malodorantes dictatures militaires pour les arraisonner. La démocratie électorale fait mieux l'affaire, doublée d'une «bonne gouvernance» qui suppose la concentration du pouvoir réel dans les exécutifs et la réduction des autres institutions et procédures démocratiques à un rôle décoratif et publicitaire. Au nom d'une saine gestion des ressources et de l'efficacité, une nouvelle hiérarchisation des fonctions étatiques est introduite : «les fonctions économiques, les *core functions* de la Banque mondiale, doivent prendre le pas sur les fonctions redistributrices et les réformes sociales¹⁶» qui sont pourtant la substance et l'enjeu même de la démocratie. La disqualification de la participation de la société civile et des parlementaires à la définition des projets n'a plus alors de quoi surprendre.

Monopolisée par le pouvoir exécutif, la démocratie ne sert plus qu'à donner force juridique à un transfert multiforme du bien public aux investisseurs privés : privatisations, clauses d'indemnisation aux entreprises pour toutes les occasions d'affaires ou profits, même virtuels ou anticipés, perdus à cause de mesures gouvernementales relatives à l'environnement, à la santé, aux droits du travail, à la protection des consommateurs, à la fiscalité, etc.¹⁷, préséance de tribunaux d'experts (non élus) sur les instances judiciaires nationales

15. Tony Clarke, *Silent Coup. Confronting the Big Business Takeover of Canada*, Toronto, James Lorimer, 1997, p. 3.

16. Dorval Brunelle, Bonnie Campbell, «Libre-échange...», p. A 7.

17. Voir à ce sujet Lori M. Wallach, «Le nouveau manifeste du capitalisme mondial», *Le Monde diplomatique*, mars 1998. L'essentiel des dispositions de l'AMI se retrouve à l'article 11 de l'ALENA. On connaît le cas de la compagnie Ethyl qui a poursuivi le Canada pour avoir voulu interdire l'utilisation dans l'essence d'un produit à base de manganèse, le MMT, qui s'attaque au cerveau et accélère le vieillissement. Le gouvernement a cédé : il a accepté de verser 13 millions\$ et a dû retirer sa loi. Cf. Rémi Bachand du Groupe de recherche sur l'intégration continentale (UQAM), «Les poursuites intentées en vertu du chapitre 11 de l'ALENA», dans *Continentalisation*, Cahier de recherche 2000-13, août 2000. Voir aussi le cas de Metalclad, une entreprise américaine de traitement de déchets toxiques à qui le gouvernement mexicain

dans l'arbitrage des litiges commerciaux ou pour juger des entorses à la démocratie¹⁸, etc.

Le processus politique sort de l'espace public pour être remis entre les mains de bureaucraties et de forums privés dont le principal objectif est de garantir la préséance des droits du capital sur les droits sociaux¹⁹. Les intérêts courbent le droit. La mondialisation et le libre-échange ainsi définis commencent à faire ressembler la démocratie à une nouvelle version des privilèges féodaux. Et ce ne sont pas la plupart des leaders d'Amérique latine qui y feront obstacle, issus qu'ils sont de l'entreprise privée ou disciples de la *Harvard School of Business*, après leurs prédécesseurs militaires, anciens élèves de West Point ou de la tristement célèbre École des Amériques²⁰.

N'assistons-nous pas à un processus d'auto-abolition de l'État comme gardien du bien commun? En renonçant à sa souveraineté, celui-ci met en péril notre propre citoyenneté et nos droits qui s'y fondent, et donc le dernier rempart face à une compétition économique inégale. Un syndicaliste français présent au Forum de Davos, en 1996, avait conclu : «Les pouvoirs publics ne sont, au mieux, qu'un sous-traitant de l'entreprise. Le marché gouverne, le gouvernement gère²¹». Les États-Unis se réservent pour eux seuls le droit de jouer des deux logiques à la fois. À la démocratie comme droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, les gouvernements néolibéraux sont en train de substituer le droit des multinationales et des investisseurs à disposer des peuples!

Notre mémoire judéo-chrétienne est heurtée par cette dérive. Nous ignorons trop que cette tradition de foi est née d'un événement politique et que les racines de la démocratie remontent jusqu'au premier Israël. Les Hébreux, libérés de la servitude et gratifiés d'une terre par Yahweh, un Dieu différent de ceux de l'Égypte pharaonique et

devra verser 16,7 millions \$ pour l'avoir empêchée de construire une usine à Guadalcazar, en raison de la proximité de la nappe phréatique (*Le Devoir*, 27 février 2001).

18. Lucie Lamarche, Love St-Fleur, «La Charte démocratique interaméricaine : une réponse aux engagements du Sommet de Québec?», *La Presse*, 22 avril 2002, p. A 13.

19. Dorval Brunelle, Bonnie Campbell, «Libre-échange...», p. A 7.

20. Donald Cuccioletta, «Le néolibéralisme états-unien est déjà vainqueur», *Le Devoir*, 19 avril 2001.

21. Marc Blondel, *La lettre A*, le 15 février 1996, cité par I. Ramonet, «Davos», *Le Monde diplomatique*, mars 1996, p. 1.

esclavagiste, vont traduire leur reconnaissance de la seule souveraineté de ce Dieu singulier qui défend les victimes de l'injustice, par l'établissement d'une société confédérative et égalitaire de tribus, de clans et de familles. Leur assemblée délibérative s'appelle *ecclesia* (Septante). Ce Dieu ne réclame la souveraineté exclusive que pour ouvrir un espace libéré de pouvoirs arbitraires et d'idoles, et la donner à tout le peuple comme responsabilité de créer une société juste où il y ait de la place pour tous et toutes. Plus tard, Israël cédera à la tentation d'avoir lui aussi un roi comme les autres peuples. Mais celui-ci devait agir comme Yahweh, c'est-à-dire être le défenseur (*Goël*) de tout le peuple et surtout des plus vulnérables. La plupart des rois ne seront pas à la hauteur : ils ne pourront empêcher hauts fonctionnaires, grands propriétaires, militaires et commerçants d'assaillir le peuple par des taxes, des corvées, des brutalités, un commerce inéquitable, des prêts usuraires, etc. Les prophètes protesteront au nom de Yahweh, mais l'aveuglement du pouvoir brisera l'unité et mènera aux défaites et à l'exil. Une réflexion salutaire en résultera, une «conversion» impliquant des mesures politiques, comme celles du Jubilé, pour le redressement de la société lors du retour en Israël.

Cette tradition, malgré les déficiences et les oppositions historiques de l'Église, a fini par nous être transmise. Combinée à l'expérience grecque, elle est à l'origine de la démocratie moderne occidentale, gagnée contre les pouvoirs de l'Ancien Régime se réclamant paradoxalement d'un fondement chrétien, et maintenant sécularisée. C'est ce fruit précieux du contrat social qui est en voie de nous être subtilisé par ceux-là mêmes que nous avons élus pour veiller sur lui et le développer. Lors de la Grande crise, l'encyclique *Quadragesimo anno* (1931) dénonça la «dictature économique» née de la «libre concurrence» ainsi que la complaisance de l'État qui, au lieu de «gouverner de haut (...) dans le seul intérêt du bien commun et de la justice, est tombé au rang d'esclave et (est) devenu le docile instrument de toutes les passions et de toutes les ambitions de l'intérêt²²». Au Sommet de Québec, les évêques catholiques canadiens ont aussi fait resurgir de la mémoire judéo-chrétienne un avertissement prophétique : «On se trouve aujourd'hui devant la situation paradoxale où les gouvernements chargés par leurs concitoyens de la responsabilité de voir au bien commun, sont

22. N° 117.

soupçonnés de renoncer, dans ces négociations multilatérales, à leur pouvoir d'intervention. Ils s'effaceraient ainsi devant les puissances économiques qui certes peuvent augmenter la production et les profits mais qui se montrent incapables d'assurer la répartition des bienfaits qui en résultent²³». L'accord de la ZLEA, nous semble-t-il, consacrerait, légaliserait cette fraude, ce détournement de démocratie. Cela nous oblige à le dénoncer.

La ZLEA et l'économie : «laisser faire»?

L'économie semble au cœur de la mise au pas générale des Amériques qui transforme les partenaires des États-Unis en serviteurs obligés. Attachons-nous, ici, au cheval de Troie du processus visé : la remise de l'économie mais aussi de toutes les activités humaines aux seules mains du marché (concrètement, les investisseurs), conçu comme autorégulateur, une vieille utopie du XIX^e siècle recyclée en solution des défis d'aujourd'hui!

Le projet de la ZLEA implique précisément de démanteler les lois et autres formes d'intervention publique permettant de garder le marché dans certaines limites, dans un monde que l'on sait pourtant limité. Le mythe de la bienveillance automatique du marché date du XVIII^e siècle où, à la suite d'Adam Smith, on a voulu faire croire que le bien-être général ne pouvait résulter que de la poursuite par chacun de ses intérêts égoïstes; que le mal n'avait besoin d'aucun contre-poids pour produire le bien! Il faudrait donc «laisser faire», selon un vieux slogan capitaliste érigé en loi métaphysique²⁴.

Mais plus que jamais, dans le contexte actuel, l'ouverture économique sans limite cache un accès sélectif aux richesses, sous l'empire de la force et de règles unilatérales²⁵ qui obligent les plus faibles à participer à un jeu qui les exclut de ses bienfaits. Sans des limites d'ordre social et législatif, les avantages potentiels de l'échange ne se transforment-ils pas en un impitoyable processus d'exclusion? En effet, que ce soit entre les individus ou entre les peuples, il n'y a pas d'égalité sociale naturelle; l'égalité ne peut résulter que d'une volonté commune, politique, que d'un projet.

23. Conseil permanent de la Conférence des évêques catholiques du Canada, *Qu'il n'y ait pas d'exclus !*, N° 12.

24. «Il faut accepter que la mondialisation est un processus irréversible qui ne dépend pas des décisions politiques», affirmait le secrétaire général de l'OCDE, Donald Johnson (Éric Desrosiers, «Les attentats serviront la mondialisation, croit Donald Johnson», *Le Devoir*, 9 novembre 2001).

25. Michael Elliot, «Free-Trade Hypocrites», *Time*, 26 novembre 2001.

Peut-on laisser faire quand les conditions mêmes d'existence sont en cause? Peut-on imaginer où en serait notre société si l'État, par ses politiques sociales, n'avait pas compensé les résultats du libre marché? Lamennais, au XIX^e siècle, observait avec justesse : «En contexte d'inégalité, c'est-à-dire entre le fort et le faible, c'est la liberté qui opprime et c'est la contrainte ou la loi qui libère». Tout le contraire de l'idéologie du «renard libre dans le poulailler libre» !

La jungle économique néolibérale a déjà un prix : «les inégalités sociales ont bel et bien crû, quelle que soit la méthode de calcul retenue²⁶». Pour être plus compétitives que celles d'ailleurs, les populations devront, de façon désespérante, sacrifier toujours plus leurs conditions de travail et de vie. Au Mexique, comme c'est déjà le cas dans le cadre de l'ALENA²⁷, des transnationales ne s'empêcheront pas d'inonder (*dumping*) le marché de maïs moins cher que ce qu'il en coûte aux paysans pour produire et vendre celui dont ils dépendent pour vivre. Une fois que ceux-ci auront abandonné leurs terres et qu'ils se seront agglutinés comme chômeurs aux abords des grandes villes, les mêmes transnationales achèteront ces terres pour une bouchée de tortilla et y feront désormais pousser leur seul maïs, probablement modifié génétiquement, pour le vendre à un prix inabordable! Autre scénario, cette fois au Chiapas où vit une population majoritairement indigène : si le gouvernement mexicain ne protège pas dans la Constitution la propriété communale des terres, issue de la réforme agraire, les multinationales pourront les acheter directement (en plus des explorations pétrolières en vue); mais s'il protège ces terres, il pourrait être poursuivi aux termes de l'ALENA et de la ZLEA! Beau dilemme qui aide à comprendre les négociations ardues avec le mouvement zapatiste du Chiapas.

Le terme de «barbarie» ou de «nazisme économique» est-il trop fort ici? Ou encore celui de «crime contre l'humanité»? Il faudrait poser la question à tous ces Latino-américains pour qui la conquête, commencée il y a 500 ans, continue toujours. Au Nord comme au Sud, la logique du «laisser faire» de tels accords, comme du néolibéralisme en général, déguise la brutalité économique en

26. Zaki Laïdi, «Une mondialisation sans grammaire politique», *Le Devoir*, 9 septembre 2002, p. A 7.

27. L'éventuelle insertion de l'article 11 de cet accord dans la ZLEA a récemment amené plusieurs personnalités politiques d'ici à remettre en question l'adhésion du Canada et du Québec à celle-ci (R. Dutrisac, «Québec a la ZLEA à l'œil», *Le Devoir*, 20-21 avril 2002, p. B 3; Jacques Parizeau, «La ZLEA, c'est l'AMI en plus dur, et le Canada laisse faire», *Le Devoir*, 5-6 mai 2002, p. A 11; Marc Lalonde, «Il faudrait réduire la portée du chapitre 11 de l'ALÉNA», *La Presse*, 1 mai 2002).

mécanisme naturel et déresponsabilisé. Elle menace la vie et s'impose en tout, déclarant ainsi la compétitivité économique incompatible avec la protection des ressources naturelles et de l'environnement, qui peut alors être déclarée illégale! Par contre, tout peut s'acheter : la terre, l'eau, le droit de polluer et bientôt, peut-être, l'air dont on a besoin pour respirer. Le monde est-il à vendre?

Que penser d'un tel cours des choses dans une perspective chrétienne? Une idée néolibérale cherche à conquérir nos esprits : le marché serait un «ordre spontané», infiniment plus sage que tous les projets pour organiser la société car capable d'orchestrer des millions de décisions privées. Il faudrait donc ne jamais interférer avec son libre jeu. Adam Smith comparait même ce pouvoir à la «main invisible» de la divine «providence». Grand rêve messianique et naïf d'une société fonctionnant sur le «pilote automatique», magiquement!

Nous croyons, à l'inverse, que la foi judéo-chrétienne doit être associée bien plus à l'intervention «politique» qu'au «laisser faire». Yahweh «entend les cris de son peuple» (*Ex* 3,8) en Égypte et résout de le libérer. Plus tard, les prophètes interviendront à contre-courant pour protéger les plus faibles. Capable d'autocritique, cette tradition conçoit ainsi des législations pour corriger périodiquement la situation sociale : remise des dettes et libération de la servitude, remise des terres accaparées, loi du repos de la terre et du travail contre l'exténuation. Une «société avancée», donc, qui relativise toute fausse sacralisation afin d'empêcher son corollaire, le sacrifice d'humains. Car ceux-ci, comme la terre, n'appartiennent *qu'à* Dieu, et ne sauraient donc être soumis à qui que ce soit d'autre. Une tradition qui sait que tout ordre social finit toujours par déraiper s'il n'est pas régulièrement ajusté et ramené à sa raison d'être : le bien commun. Elle sait l'écart humainement constitutif entre ce qui est et ce qui pourrait ou devrait être. Le capitalisme néolibéral, lui, confondant l'utopie avec la facticité de ses résultats, se prétend «la fin de l'histoire», à jamais le meilleur des systèmes, le ciel sur terre ou presque. Pourquoi corriger ce qui est parfait? Ne suffit-il pas plutôt d'enlever tout obstacle devant lui?

Comme hier en Israël et au temps de Jésus, où le système s'absolutisait, le néolibéralisme menace l'universalité de l'accès aux biens vitaux; il n'a rien prévu pour les perdants. Ceux-ci ne lui étant plus d'aucune façon utiles, il les considère comme négligeables, «jetables» même. Allons-nous laisser faire? Jésus n'a cessé d'intervenir à contre-courant : contre les marchands qui détournaient

le Temple de son sens pour en faire un haut lieu de leur *business*; contre les autorités qui mettaient les pauvres et les malades au ban de la société après les avoir déclarés «impurs», ou maudits de Dieu. Lui, il leur disait : «Heureux...» et appelait au rêve de son Père d'une société solidaire où les «derniers», les «tiers» exclus auraient la première considération (*Mt 25*). Le pouvoir a fini par avoir sa peau, par l'exclure lui aussi en le crucifiant «hors-les-murs», au nom même de la Loi de Dieu! Mais le Père est intervenu en sa faveur en le ressuscitant, déclarant juste celui qui avait ainsi agi avec les plus petits d'entre les siens. Une foi dite chrétienne qui laisserait faire aujourd'hui se tromperait peut-être de Dieu, comme le lévite passant outre à la victime des brigands laissée sur le bord de la route.

L'eucharistie, par exemple, qui est au cœur des communautés chrétiennes, a tout à voir avec l'économie. Si, pour nous signifier sa présence, Jésus y propose des produits *économiques* (et non de la seule nature), c'est-à-dire des «fruits du travail des humains» comme le pain et le vin à partager, n'appelle-t-il pas par là les chrétiens à lutter pour une organisation de l'économie qui rende celle-ci transparente du visage paternel et maternel de Dieu pour tous et toutes plutôt que d'occulter ce visage? Les enjeux de la ZLEA ne sont-ils pas de cet ordre? Nous nous reconnaissons d'une tradition fondée sur l'irruption d'une logique de gratuité ou du don dans les affaires humaines. Le projet de la ZLEA, dans la mesure où il voudrait fermer cet horizon et nous enfermer dans la seule logique marchande ou des intérêts, contredirait cette radicale ouverture.

La ZLEA et la société civile : des assujettis ou des sujets?

Après ces considérations sur la démocratie et sur l'économie, se pose la question du *genre de société* qui nous est promis par la ZLEA? Laissons d'abord parler la pratique. La société civile, comme troisième acteur aux côtés de l'État et du marché, s'est réveillée, au plan mondial, dès les premières fuites de l'AMI qu'elle fera échouer tout comme la conférence de Seattle, pour provoquer ensuite un véritable ressac mondial vis-à-vis d'une mondialisation menée sans elle et largement contre elle. Elle s'est faite sentinelle de l'humanité en l'alertant contre les mesures socialement destructrices. Le II^e Sommet des peuples, à Québec, a refusé le traité de la ZLEA dans son esprit actuel et appelé à une renégociation à laquelle il voudrait pleinement participer cette fois, comme on le lui avait promis en 1998. Cette

aspiration est universelle et irréversible, surtout considérant l'impuissance ou l'abdication actuelles des États. Dépasant la simple résistance, les peuples redécouvrent maintenant le sens de leur souveraineté première et avancent de nombreux projets de société, aux plans local et mondial.

Au Québec, par exemple, un projet de loi cadre pour l'élimination de la pauvreté a germé au sein d'un petit groupe chrétien, le Centre d'animation pastorale en milieu ouvrier (CAPMO). David contre Goliath. Le processus a recueilli 215 000 signatures, et a surtout donné lieu à un exercice très poussé de reconstruction du savoir faire citoyen et du Nous social. Le projet a été déposé à l'Assemblée nationale. Le gouvernement a dû écouter et annonce un débat public sur le sujet à l'automne 2002. Par ailleurs, une initiative comme celle du Forum social mondial, fondé à Porto Alegre (Brésil), fait renaître l'espérance en orchestrant une vaste participation de recherche d'alternatives à l'ordre actuel. On parle maintenant de post-néolibéralisme et même de post-capitalisme, d'un autre monde possible entre partenaires égaux. L'expérience historique des Amériques en a fait un «vieux monde», désenchanté. L'horizon économique promis par la ZLEA reste vide sur le plan symbolique; il ne peut nous donner un grand rêve collectif. Plusieurs observateurs voient cependant une chance de reconstruction originale de l'utopie à travers une alliance panaméricaine et sélective d'acteurs sociaux plus respectueux de la diversité des cultures, traditions et valeurs, prototype potentiel d'une coalition de petites et moyennes nations pour une autre mondialisation²⁸.

Quelles conceptions opposées de l'être humain et de la société sont ici en cause²⁹? La ZLEA s'inscrit dans un courant que la tradition anglo-saxonne a mis de l'avant et qui triomphe avec le néolibéralisme. L'individu est considéré ici comme une entité «sans porte ni fenêtre» (Leibniz), tourné vers ses seuls intérêts propres et sans lien fondamental avec les autres. La société ne peut alors apparaître que comme une mécanique pré-ordonnée et extérieure à ces individus, jamais issue de leur volonté commune. C'est la société de marché, faite de liens d'affaires (propriété, contrat...) et réglée selon...la loi du marché. Pas de bien commun possible, ici, puisqu'il n'y a pas de

28. Gérard Bouchard, «L'Amérique comme terre d'utopie», *Le Devoir*, 14-15 avril 2002; Michel Venne, «Heureusement, nous ne sommes pas tous Américains», *Le Devoir*, 11 septembre 2002, p. A 13.

29. Nous référons ici les lecteurs à Claude Gauthier, *L'invention de la société civile*, Paris, PUF, 1993, p. 12-18, qui fait largement état de la pensée du philosophe Alain Renaut.

Nous social. Dans une telle «société», ne peut régner qu'une visée d'appropriation *privée* du monde.

À l'opposé, la conception citoyenne repose sur la reconnaissance d'une commune humanité reliant les personnes conçues comme sujets autonomes. Ceux-ci, libres et égaux en droit, participent à la définition du vivre ensemble et de ses lois, à un contrat social. Responsables, elles se soumettent aux implications de cette entente en acceptant d'auto-limiter leur propre liberté pour faire droit à celle des autres. Le lien social se fonde ici dans la subjectivité de chacun et dans l'intersubjectivité. Dans cette société véritable, il peut y avoir un bien commun³⁰ et des mesures prises pour le préserver, y compris pour les générations futures. Cette expérience s'appelle démocratie et fait de nous des citoyens et des citoyennes, tandis que l'autre optique nous ramène en arrière, vers l'assujettissement non plus à des rois mais au règne du marché et du despotisme économique.

Deux logiques s'affrontent ici : d'abord celle d'un monde dépouillé du lien social, dans lequel plus rien ne pose de limites aux ambitions des plus forts. La ZLEA appartient à ce monde, dans son refus obstiné de poser des limites au marché. Dans la perspective citoyenne, à l'inverse, le lien social propose des limites aux comportements pour justement garder viable la communauté. Il réfère d'abord à une gratuité fondatrice, comme dans une famille ou entre des amis, et pas seulement à un calcul d'intérêt, même bien compris. Sans une telle gratuité, il n'y a de société qui tienne.

De nouveau, notre foi chrétienne peut inspirer et appuyer un discernement dans la confusion actuelle. L'intervention de l'*Autre*, dans notre tradition, absolutise le lien à l'*autre*, surtout à celui qui est plus menacé, comme chemin de la cohésion communautaire. Par ailleurs, ce sont bien des expériences de foi d'une collectivité, ou à portée communautaire, et non des histoires de foi privées et isolées que nous rapporte la Bible. Elle témoigne d'un Dieu qui se fera connaître comme trinitaire, c'est-à-dire comme un Nous, Père, Fils et Esprit. Les humains, créés à l'«image de Dieu», portent aussi cette empreinte communautaire, intégratrice de leurs différences.

Mettre les populations en état de «guerre économique» inégale et permanente, c'est récuser ce Dieu et son projet communautaire.

30. Voir, à ce propos, la lettre récente de la Commission des affaires sociales de la Conférence des évêques catholiques du Canada : *Le bien commun ou l'exclusion : les Canadiens face à un choix*, décembre 2000. Voir aussi la série de réflexions critiques sur le bien commun dans *Relations*, de décembre 1999 à juillet-août 2000.

«Qu'il n'y ait pas de pauvre chez toi» (Dt 15, 4), avait commandé Yahweh à Israël, le laissant ensuite à sa créativité pour la réalisation de cette «charte». Les premières communautés chrétiennes y feront écho dans l'idéal d'un partage afin que «nul parmi eux ne soit dans le besoin» (Ac 4, 35). Plus tard, les Pères de l'Église établiront la doctrine de la destination universelle des biens, qui garantissait à chacun, sur la base de sa simple humanité, le droit à ce qu'il faut pour vivre. Pour eux, la propriété privée, si elle est admise, doit être au service de la solidarité (*koinonia*), et donc rester soumise à cette «hypothèque sociale», comme le répètera souvent Jean-Paul II, c'est-à-dire qu'elle ne devra jamais devenir une propriété «privante», une propriété qui priverait les autres du nécessaire. Le néolibéralisme actuel et la cohorte de négociations qu'il a déclenchées, dont le projet de la ZLEA avec son potentiel de dissolution sociale, entrent en collision avec une telle vision qui se reconnaît bien mieux dans le projet de «libre-échange» des peuples se constituant peu à peu en Sujet social mondial.

Michel Beaudin
Faculté de théologie
Université de Montréal

Guy Côté
Théologien engagé
avec divers mouvements sociaux

Groupe de théologie
contextuelle québécoise